

BOUCLE DES SAVEURS ET DE L'ARTISANAT

B 2

2H10 - 30KM

1 : SABLÉS D'ASNELLES - SABLÉS ET SALON DE THÉ
2 : FERME DE LA POMMERAYE - BRASSERIE & CIDRIERIE
3 : H2O PARAPLUIES - PARAPLUIES ARTISANAUX
4 : FERME FOUQUES - PRODUITS AUTOUR DE LA RHUBARBE
5 : LA FORCE DU RAGNARÖK - COUTELLERIE
6 : LES DOUCEURS NACRÉES - ARTISANT CHOCOLATIER
7 : LES ROQUETTES - PRODUITS DE LA MER & HUITRES

1

Départ d'Asnelles

Départ depuis le parking de la place Maurice Mosnier. Dos à la mer, se diriger vers les terres puis tourner à droite rue Xavier d'Anselme. Prendre ensuite la première à gauche, rue Major Martin, et poursuivre jusqu'à l'intersection. Passer devant la biscuiterie des **Sablés d'Asnelles**. Tourner à gauche sur la voie verte (Vélomaritime) et poursuivre sur 1,2 km. Prendre ensuite la voie à droite, réservée aux cyclistes et aux véhicules agricoles, puis continuer sur cette route.

2

Vers Meuvaines

À l'intersection avec la D65A, tourner à gauche et poursuivre jusqu'au stop avec la D65. Tourner à gauche pour entrer dans le bourg de Meuvaines puis prendre la première à droite, route des Maronnes. Continuer sur cette route pendant 2,7 km. Attention : la fin de la route présente une pente à 10 %.

3

Traversée du village

Au croisement avec la D112, continuer en face par la rue de l'Église. À l'intersection suivante, tourner à gauche puis immédiatement à droite rue des Noyaux. Prendre ensuite la première à gauche rue Pierre Arthus, passer devant la **Ferme de la Pommeraye** puis tourner à droite rue des Alliés avant de bifurquer à gauche sur le sentier.

4

Direction Crépon

À la sortie du sentier, continuer en face rue des Fontaines puis prendre la première à gauche route de Villiers. À l'intersection avec la D65 (route de Creully), passer devant les **Parapluies H2O**, tourner à gauche puis poursuivre jusqu'à la troisième rue à droite, rue de l'Église. Tourner ensuite à droite puis à gauche afin de contourner l'église et emprunter immédiatement la rue du Bout Bayeux.

5

Vers Sainte-Croix-sur-Mer

Au bout de la rue, emprunter le sentier légèrement sur la droite. À l'intersection des trois sentiers, prendre celui de gauche. Continuer ensuite en face rue Marefontaine. Après 600 m, tourner à droite rue du Bout Grin. Au bout de la rue, tourner à gauche puis, au niveau du cimetière, prendre à droite route de Sainte-Croix et poursuivre jusqu'au village de Sainte-Croix-sur-Mer.

6

Direction Ver-sur-Mer

Dans le village, continuer en face rue de Ver-sur-Mer et passer devant la **Ferme Fouques**. Face à l'église, prendre à gauche rue de la Bécasse puis immédiatement à gauche rue de Graye-sur-Mer. Continuer sur 1,5 km puis emprunter la voie sur la gauche. Avant le croisement avec la D112B (route du Ham de Vaux), prendre le sentier situé à droite.

7

Découverte artisanale

À la sortie du sentier, tourner à gauche rue de la Démêlée. Au bout de la rue, à l'intersection avec la D112B, tourner à droite puis poursuivre jusqu'au rond-point. Prendre à gauche avenue du Général de Gaulle. Après 500 m, rejoindre sur la gauche la **Forge du Ragnarök**. Faire demi-tour jusqu'au rond-point puis prendre la première sortie à droite rue Grande. Continuer jusqu'à la route du Ham de Vaux puis tourner à droite rue du Château de Vaux sur environ 200 m. Prendre ensuite la deuxième rue à droite, rue de la Mer, et poursuivre jusqu'au virage où débute, sur la gauche, le chemin du Fouet. Suivre ce sentier jusqu'au chemin de la Maison Pearson.

8

Littoral et produits locaux

Au chemin de la Maison Pearson, tourner à gauche puis poursuivre jusqu'à la route du Ham de Vaux. Tourner à droite et continuer sur 1,5 km avant de prendre à gauche l'impasse de la Rivière pour rejoindre les **Douceurs Nacrées**. Revenir ensuite sur vos pas puis tourner à gauche avenue de la Provence. Continuer jusqu'à la mer puis tourner à gauche boulevard de la Plage. Longer le front de mer sur environ 1 km puis prendre à gauche rue du Corps de Garde avant de tourner à droite voie du Débarquement jusqu'à son extrémité.

9

Retour vers Asnelles

Au bout de la voie, tourner à gauche afin de remonter la voie de la 50e Division d'Infanterie. À l'intersection, tourner à droite pour traverser prudemment la route d'Asnelles et rejoindre la voie verte (Vélomaritime). Suivre cette voie sur 3,1 km. Avant l'entrée d'Asnelles, traverser avec prudence en direction de la **zone artisanale des Roquettes**, signalée par un panneau ostréicole. Prendre ensuite la première rue à gauche afin de découvrir les commerces et produits liés à la mer. À la sortie de la zone, tourner à gauche rue des Roquettes puis prendre la deuxième à gauche rue Royal Hampshire Regiment. Continuer sur environ 800 m jusqu'à la rue du Débarquement, tourner à droite et rejoindre le point de départ.



POUR ALLER PLUS LOIN

Découvrez également les Vergers de Ducy à Ducy-Sainte-Marguerite et la Ferme de la Madeleine à Tilly-sur-Seulles.